

Agenda

SEPTEMBRE 2013

Jeudi 12	Repas d'automne des aînés ruraux
Jeudi 19	Réunion mensuelle des aînés ruraux
Samedi 21	Manifestation "Lire en Vienne"

OCTOBRE 2013

Samedi 5	Repas remerciements Comité des fêtes de Savigné
Jeudi 17	Réunion mensuelle des aînés ruraux
Vendredi 18	Accueil des nouveaux arrivants
Vendredi 25	Concours de belote des aînés ruraux
Vendredi 25	Assemblée générale du Comité des fêtes de Savigné

NOVEMBRE 2013

Dimanche 3	Loto des Donneurs de Sang bénévoles
Lundi 4	Dons du Sang (de 15h à 19h)
Lundi 11	Commémoration du 11 novembre 1918 Repas de l'UNC/AFN
Dimanche 17	Loto de la Gymnastique volontaire
Jeudi 21	Réunion mensuelle des aînés ruraux
Dimanche 24	Loto gourmand de l'Association des Parents d'élèves
Mercredi 27	Repas de fin d'année des aînés ruraux
Samedi 30	Bazaar de Noël de la Communauté Anglicane

DÉCEMBRE 2013

Samedi 7	Concours de belote du Football Club de Savigné
Samedi 7	Concert avec Symphonia dans l'église St Hilaire
Dimanche 8	Loto du Comité des fêtes de Savigné
Samedi 14	Fabrication de crèche à l'église Communauté paroissiale
Jeudi 19	Repas de fin d'année des aînés ruraux
Samedi 21	Repas des aînés offert par la municipalité

État civil

Période du 21 mai au 20 août 2013 :	4 Naissances
	3 Mariages
	4 Décès

L'ÉCLAIR DE SAVIGNÉ

Bulletin Municipal de Savigné

Septembre 2013 - N° 22

Le Mot du Maire :

Nous voici arrivés au 4ème trimestre de l'année et plein de choses ont eu lieu ou vont avoir encore lieu dans notre Commune. Vous trouverez dans les infos qui suivent un retour sur les événements survenus ces derniers mois.

Les travaux budgétés cette année ont commencé par la mise au gaz du groupe scolaire principalement et les voiries communale et communautaire dont les chantiers sont maintenant terminés.

Sont également en phase de terminaison :

- l'effacement des réseaux aériens et la finition de l'éclairage public en partie haute de la Grand Rue,
- la continuation de trottoirs sur la RD 727 route de Montmorillon avec la pose de points d'éclairage public complémentaires,
- la réalisation de la seconde tranche de l'assainissement de Vergné qui permettra d'apporter un peu plus de confort à bon nombre de maisons dans ce village en continuant l'œuvre entreprise.
- la finition du bassin tampon dans le bourg par l'installation d'un hydro éjecteur qui aura pour but de faciliter l'entretien du bassin et éviter les dépôts qui peuvent s'y former et ainsi être à l'origine d'éventuelles odeurs.

Au niveau des réformes, les opérations de fusion des Communautés de Communes du Civraisien et du Pays Charlois se poursuivent normalement. Cette nouvelle Communauté de Communes, qui sera opérationnelle le 1er janvier 2014, aura pour nom Communauté de Communes des Pays Civraisien et Charlois et sera domiciliée 10, avenue de la Gare à CIVRAY.

Soyez assurés que votre Conseil Municipal, les Adjointes et moi-même sommes toujours à votre écoute et préservent la priorité des intérêts de la Commune de Savigné.

Christian GRIMAUD

Heures d'ouverture de la Mairie :

Du Lundi au Samedi de 9h30 à 12h et de 14h à 17h

Fermé le lundi matin et le samedi après-midi

☎ 05.49.87.06.25 ☎ 05.49.87.89.55 savigne@cg86.fr

Site Internet : <http://www.savigne.fr>

Les Infos

Journée des chemins

C'est le samedi 8 juin qu'a eu lieu la cinquième journée des chemins, rendez-vous désormais incontournable du calendrier des manifestations communales.

Bon nombre d'agriculteurs de la Commune mais également des Communes voisines, accompagnés des services techniques communaux, de conseillers municipaux, de membres des associations et de quelques particuliers venus prêter main forte se sont rassemblés soit environ quatre vingt personnes. Tout ce monde s'est retrouvé à divers points de la Commune et a ainsi remis en état environ 3500 m de chemins. Plus de 450 tonnes de pierres ont été mises en place grâce au concours d'une vingtaine de tracteurs, autant de remorques et plusieurs engins de terrassement gracieusement prêtés par leurs propriétaires.

Le travail d'entretien avait déjà commencé pendant l'hiver au cours duquel les employés communaux avait déjà réparé les chemins dits de remembrement au moyen d'une centaine de tonnes de cailloux.

Après une matinée de travail, toutes et tous se sont retrouvés autour du repas offert par la Commune et préparé par l'équipe habituelle ouvert par le non moins traditionnel "mijheot".

Que tous ces participants soient chaleureusement remerciés, venus de la Commune et des Communes voisines et tout particulièrement les jeunes qui se sont associés à cette action.

1ère olympiade de Vergné

Le Comité des fêtes de Vergné, qui déborde d'idées, avait décidé d'organiser cette année, dans le cadre de la fête de la Saint Jean, outre le traditionnel feu réalisé habituellement, **une olympiade**, la première du nom !

A partir de 14 heures, malgré un temps mi-figue mi-raisin de cette fin de printemps, sur le site de la Jinchère, quatre équipes étaient présentées : les villages de Champagné-Lureau, de Marigné, de Vergné et une équipe du bourg de Savigné. Après un défilé coloré, les bannières portées bien haut par les capitaines d'équipes, celles-ci allaient s'affronter au cours de sept épreuves tantôt burlesques, tantôt plus sportives, avec en filigrane l'empreinte de Patou qui avait imaginé et réalisé quelques décors somptueux : le basket, le godeland, le tir à la corde, le triathlon, la pétanque, le rugby et l'équitation. Certaines épreuves étaient destinées aux adultes et d'autres plus spécifiquement aux enfants.

Après chaque épreuve, le podium recevait les heureux vainqueurs, leur bannière s'élevant lorsque l'hymne "olympico vergnéen" retentissait et que les médailles de leurs exploits leur étaient remises.

La soirée allait se poursuivre par la maintenant traditionnelle "paella" dans laquelle les pâtes avaient remplacé le riz : une première originale mais qui ne changeait en rien la qualité de ce plat traditionnel. La soirée s'achevait par la mise à feu du bûcher : le feu

Brûlage des déchets verts

Brûler des déchets verts peut occasionner des gênes au niveau du voisinage. Il ne faut pas oublier que de plus en plus de personnes ont des allergies (asthme par exemple). Les risques de brûlures et d'incendies sont également bien présents ainsi que la dangerosité à proximité des axes de communication à cause de la fumée.

La Loi interdit maintenant ce genre de pratique et il est vivement conseillé soit de valoriser les déchets verts (tontes, feuilles mortes pour faire du compost), soit de broyer les branches (copeaux utilisés en paillage), soit de les emmener à la déchetterie.

Identification des chats

Il est rappelé que, conformément à de nouvelles dispositions légales, l'identification des chats de plus de 7 mois nés après le 1er janvier 2012 est obligatoire. Par ailleurs, vaccination et stérilisation de vos animaux sont fortement conseillées.

La Pré-plainte en ligne

Vous êtes victime d'une infraction contre les biens dont l'auteur vous est inconnu : gagnez du temps, pré-déposez une plainte en ligne par Internet.

Quelles sont les infractions concernées ? toutes les atteintes contre les biens dont l'auteur est inconnu, par exemple :

- vol dans votre résidence principale ou secondaire (papiers, objets, valeurs ou matériels divers)
- vol dans un véhicule automobile (autoradio, sac à main, ...)
- vol de deux roues (scooter, bicyclette, ...)
- vol de téléphone portable
- dégradation ou destruction de biens privés (véhicule, clôture, ...)
- escroquerie ou abus de confiance ...

Veillez à préserver les traces et indices afin qu'ils demeurent exploitables par les enquêteurs en évitant tout contact ou déplacement.

La pré-plainte en quelques clics

Connectez vous sur le site : <http://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr>

Clic 1 => choisissez le lieu où vous irez signer votre déclaration dans la liste des commissariats de police ou des brigades de gendarmerie,

Clic suivant => renseignez le formulaire qui apparaît puis validez votre saisie,

=> vous serez rapidement contacté par le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie choisi pour convenir d'un rendez-vous. Vous serez également informé des justificatifs (factures, pièce d'identité ...) dont vous devrez impérativement vous munir, => lors du rendez-vous, vous signerez votre déclaration après des modifications éventuelles. La plainte sera alors officiellement déposée.

Bruits domestiques ou liés au comportement

Les limites des bruits liés aux activités des particuliers, des activités professionnelles et des activités sportives sont définies par l'arrêté préfectoral du 20 juillet 1990 modifié par l'arrêté préfectoral du 19 juin 2007.

Sont considérés comme bruits de voisinage *les bruits inutiles, désinvoltes ou agressifs* pouvant provenir :

- des animaux domestiques et de basse cour,
- des appareils électroménagers et de diffusion du son et de la musique,
- des outils de bricolage, de jardinage et engins ou matériels de travaux,
- des dispositifs d'effarouchement,
- des pétards ou pièces d'artifice,
- des jeux bruyants pratiqués dans des lieux inadaptés,
- de certains équipements fixes intérieurs ou extérieurs, individuels ou collectifs, tels que chauffage, climatisation, ventilation mécanique, filtration des piscines familiales, alarmes.

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'appareils ou d'outils tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, etc ... ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- **du lundi au vendredi de 8 heures 30 à 12 heures et de 13 heures 30 à 19 heures,**
- **les samedis de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures,**
- **les dimanches et jours fériés de 10 heures à 12 heures.**

Des dispositions plus restrictives peuvent être prescrites par arrêté municipal.

Les travaux bruyants, chantiers de travaux publics ou privés, sont interdits sauf en cas d'urgence :

- **du lundi au samedi de 20 heures à 7 heures**
- **les dimanches et jours fériés.**

Dans les établissements agricoles, les propriétaires ou possesseurs de moteurs doivent s'assurer que leur fonctionnement ne pourra en aucun cas troubler le repos ou la tranquillité du voisinage.

L'utilisation des dispositifs sonores destinés à effaroucher les animaux nuisibles pour les cultures doit être limitée aux périodes où la sauvegarde des semis et des récoltes le justifie. Ils doivent être notamment **situés à 200 mètres au moins des habitations** ou des locaux occupés par des tiers. Leur fonctionnement est interdit **du coucher du soleil au lever du jour.**

Les infractions aux dispositions du présent arrêté pourront être punies d'une amende de 3ème classe selon les conditions définies par le Code de la santé publique.

Le texte intégral de l'arrêté du 19 juin 2007 est disponible en mairie.

Téléassistance

Partenaire de la Mutualité Sociale Agricole Vienne-Deux Sèvres, Présence Verte Services propose notamment un service de téléassistance aux personnes âgées afin de favoriser leur maintien à domicile. Tous renseignements peuvent être obtenus en Mairie.

de la Saint Jean s'élevait dans le ciel, porteur d'énormément de traditions.

Vous pouvez retrouver cet événement sur le site Internet (www.savigne.fr) avec les belles photos fournies gracieusement par Dominique GRIMAUD.

Nouveaux arrivants

Le **19 octobre prochain**, le Maire et le Conseil Municipal accueilleront les habitants nouvellement arrivés dans la Commune de Savigné. Si vous en faites partie et que vous ne vous êtes pas fait connaître à la Mairie, alors faites-le vite pour pouvoir assister à cette soirée.

École André Brouillet

Pour mémoire, la rentrée scolaire a eu lieu le mardi 3 septembre dernier.

L'équipe enseignante se compose de :

- Mme Pascale PRICART, Directrice, classes de Petite section et Moyenne section
- Mlle Sophie BROTHIER, classes de Grande section et Cours préparatoire,
- Mme Karine INGRAND, classes de Cours élémentaire 1 et 2,
- Mlle Mélanie MAINGOT, classes de Cours moyen 1 et 2.

Les effectifs provisoires sont : 30 enfants en petite et moyenne sections, 28 enfants en grande section et CP, 16 enfants en CE1 et CE2, 30 enfants en CM1 et CM2, soit un effectif global de 104 enfants.

Les horaires de l'école sont **de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 30**

Les horaires de la garderie sont **de 7 h 45 à 8 h 50 et de 16 h 30 à 18 h 30**

Le prix de repas à la cantine pour l'année scolaire 2013-2014 ont été réévalués de 0,90%, soit à un taux égal à celui de l'inflation, et seront :

- 2,51 € pour les enfants
- 4,62 € pour les adultes
- 5,78 € pour les personnes extérieures

Pour rappel, aucune participation financière n'est demandée aux familles pour les enfants utilisant les transports scolaires ou fréquentant la garderie de l'école.

Journée des associations

La journée Inter Associations s'est déroulée le 7 juillet, comme chaque année dans le cadre magnifique du site de Périgné, et par un temps exceptionnel avec le soleil enfin de la partie.

Une nouveauté avait été introduite cette année dès le matin : un rallye vélo permettait à ceux qui avaient choisi de le faire de découvrir ou redécouvrir la Commune de Savigné par les chemins et les petites routes et des questions portant sur l'histoire, la nature, etc ...

L'excellent repas de midi, préparé par les nombreux bénévoles, avait attiré environ 170 personnes. L'après-midi était consacré à un concours de belote amical pour les uns et à un concours de pétanque pour les autres, au bord de la Charente.

Fête de fin juillet

Prévue comme d'habitude le dernier week end de juillet, les bénévoles des associations avaient tout préparé le vendredi 26 juillet et procédé au montage des chapiteaux et autres installations nécessaires au concours de pêche, aux "Moules-Frites", etc...

Dans la nuit du vendredi au samedi, un violent orage ruinait les efforts de tous ces gens et, le samedi matin, un spectacle de désolation régnait au bord de la Charente. Les deux chapiteaux gisaient par terre, le tivoli du Comité des fêtes était complètement détruit, des peupliers et autres arbres étaient soit cassés soit complètement déracinés.

C'est donc la mort dans l'âme que le Président du Comité a dû "déclarer forfait" pour cette belle fête annuelle, de même d'ailleurs que pour le Vide-grenier, le terrain étant gorgé d'eau et plusieurs arbres étant déracinés à cet endroit. Il donne rendez vous à tout le monde l'année prochaine afin que cette importante manifestation puisse perdurer.

Nuit Romane

Pour la seconde fois à Savigné, une Nuit Romane était organisée le vendredi 9 août. Ce choix faisait suite à la première édition de l'année dernière, particulièrement réussie pour une première fois et qui permettait de redonner vie au centre du bourg, depuis longtemps déserté par ce type de manifestation, sans supporter des coûts importants et sans porter atteinte aux fêtes organisées par les Comités des fêtes. Elle était particulièrement bienvenue cette année après l'annulation de la fête de fin juillet pour les raisons évoquées ci dessus.

Largement financée par la Région Poitou-Charentes à près de 80%, qui doit être remerciée chaleureusement, elle a connu cette année encore une réussite exceptionnelle : une population estimée à 1 200 personnes (!?) se pressait dans les rues, sur la place, dans le parc de la cure et beaucoup de gens en profitaient pour visiter notre église.

Pour pallier au manque de place dans l'église elle-même, les organisateurs avaient décidé d'orienter leur choix dans plusieurs directions : faire deux spectacles de part et d'autre de l'église et de faire une mise en valeur lumineuse de l'église tant à l'extérieur qu'à l'intérieur. Ce dernier point permettait aux visiteurs de pouvoir apprécier une exposition temporaire, visible du 1er au 15 août, ayant pour thème "Les sculptures romanes en pays civraisien : entre religieux et imaginaire".

Durant 45 minutes devant l'église St Hilaire, la Compagnie "Au fil du Vent" nous a proposé un spectacle intitulé "Airs de jeux" au cours duquel une jeune équilibriste s'est promené sur un fil pour nous faire découvrir un monde imaginaire, tantôt burlesque, tantôt poétique, toujours très en finesse, accompagnée par des musiques destinées à soutenir sa prestation.

Changement de côté ensuite vers le parc de la cure : une estrade recevait le groupe "Inisfree" qui pendant près d'une heure nous a entraîné vers le répertoire un peu mythique de l'Irlande profonde, si lointaine mais également quelquefois si proche. Des musiciens très en verve mais la voix exceptionnelle d'une chanteuse éminemment sympathique, celle de Jan Widger qui nous a entraînés avec passion, émotion, sensibilité et talent vers son Irlande natale.

Pendant ce temps, l'église Saint Hilaire était magnifiquement mise en lumière, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, par l'entreprise MG Vidéo qui assurait également la sonorisation pour le concert.

Pour mettre un terme à cette soirée exceptionnelle, deux tivolis avaient été mis en place avec l'aide du Comité des fêtes afin de recevoir le "temps convivial" au cours duquel étaient proposés des produits locaux tels que les boudins noirs aux oignons, différents fromages de chèvre, des saucissons, accompagnés de jus de pomme locaux.

Pour conclure, le Maire de Savigné, le Conseil municipal, la commission chargée de l'organisation, le Comité des fêtes, la Région Poitou-Charentes en la personne de Madame ROYAL sa présidente et surtout les bénévoles encore présents à cette manifestation doivent être remerciés chaleureusement.

Vous pouvez retrouver cet événement sur le site Internet (www.savigne.fr)

Repas de fin d'année

Une date à noter sur vos agendas : **le samedi 21 décembre 2013**. C'est en effet ce jour-là qu'aura lieu le maintenant traditionnel repas offert par la Commune de Savigné à ses anciens.

Tour du Poitou Charentes

Attendu en Civraisien depuis une trentaine d'année, cette épreuve cycliste internationale est enfin venue visiter le canton et notre Commune qu'elle a traversée le 29 août. Convaincu du succès populaire qu'elle rencontre, ce sujet sera abordé dans le prochain numéro de "l'Éclair de Savigné".

Mise au gaz du groupe scolaire

Le Conseil municipal avait décidé de faire réaliser des audits énergétiques sur les principaux bâtiments communaux, gros consommateurs d'énergie eu égard à leur âge. Le premier réalisé a été celui du groupe scolaire.

Pour faire suite à la publication de cet audit, d'ailleurs largement financé par l'Ademe et Sorégies, le Conseil a décidé de lancer des travaux dans le but de réduire les coûts de chauffage. Celui-ci s'est tourné vers la mise au gaz du groupe scolaire, suite à une proposition très avantageuse faite par le Syndicat Intercommunal d'Électricité et Sorégies sa filiale.

Il a décidé notamment de remplacer la chaudière au fioul, particulièrement à bout de souffle à cause de son âge, par une chaudière à gaz beaucoup plus performante qui permettra, dans un premier temps, de réaliser des économies déjà substantielles. La cuisine de la cantine scolaire bénéficiera également de ce branchement, ainsi qu'à titre accessoire, un des logements communaux qui étaient déjà au gaz mais alimenté par une bonbonne.

Au moment de la rédaction de ce bulletin, les travaux sont en cours de réalisation et la mise en gaz a eu lieu le 29 août afin que cette chaudière soit opérationnelle dès la rentrée scolaire, soit le 3 septembre.